## S'indigner du dénigrement raciste des peuples autochtones

Il s'indigner contre le dénigrement raciste des peuples autochtones pour raisons de corruption de certains conseils de bande. Il est bon de se rappeler que ces conseils, création de la Loi des Indiens, n'ont à rendre des comptes qu'au seul Ministère des affaires indiennes lequel est la seule source de leurs revenus, pour lesquels il leur demande un tas de rapports, pour répondre non seulement aux besoins d'infrastructure mais aussi à l'ensemble de leurs besoins sociaux.

Un tel arrangement à cent mille lieux de la démocratie représentative corromprait à la longue le peuple des anges du ciel. Donner d'en haut un paquet d'argent à une poignée d'individus dirigeant un groupe de gens pauvres et peu instruits ne peut qu'aboutir à la corruption. « *L'industrie de la corruption* » a berné le peuple québécois pourtant bien mieux doté en termes d'institutions démocratiques. Il est très cynique de la part du Ministère de délibérément avoir créé et d'entretenir une telle structure de corruption favorable aux « pommes » (rouge à l'extérieur, blanche à l'intérieur).

Le remède n'est pas non plus, comme plusieurs commentateurs de droite le proposent, l'abolition à froid de la Loi des Indiens afin de convertir les réserves en municipalités normales et de rendre les provinces responsables des services publics constitutionnellement de leur ressort. Il en résulterait des municipalités qui seraient de petits tiers mondes de misère et de dépendance sans compter une liquidation des obligations historiques et internationales du gouvernement canadien envers ces peuples, attestées par des traités si inégaux soient-ils.

Il n'est pas non plus, comme plusieurs commentateurs de gauche le proposent, d'accorder des réserves bonifiées de ressources naturelles, ce qui n'est d'ailleurs pas toujours possible, produisant des *royalties* ni même d'accorder un troisième ordre de gouvernement en dépendant. Ce serait rendre les peuples autochtones et inuit dépendant de rentes la plupart du temps insuffisantes et aléatoires à la merci des décisions de quelques transnationales minières et forestières elles-mêmes à la merci du cycle des ressources naturelles.

Le règlement des immenses torts historiques est incontournable. Il s'agit de négocier des traités internationaux reconnaissant des territoires nationaux, dont certains partagés, gouvernés en toute autodétermination et dotés de fonds suffisants pour favoriser leur auto développement (voir ci-bas ma contribution au programme de Québec solidaire en 2009). Loin d'être une dépense faramineuse, ces fonds s'avéreront rapidement un investissement économique et social.

## Marc Bonhomme, 15 janvier 2012

www.marcbonhomme.com; bonmarc@videotron.ca

-----

Nations autochtones et inuit

## Une offre de « république fédérée » sur base de reconnaissance du droit à l'indépendance

De dire l'anthropologue Rémi Savard à l'Atelier de Québec Solidaire sur la question autochtone du 5 avril 2009 :

« Le 13 septembre 2007, 143 des 147 pays présents à l'assemblée générale de l'ONU ont approuvé une déclaration sur les droits des peuples autochtones. Les USA, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada ont voté contre. Il y a deux ou 3 jours, l'Australie s'est ralliée. Selon certains, la Nouvelle-Zélande serait sur le point d'en faire autant. [...] Selon [cette Déclaration], les peuples autochtones ont des droits semblables à ceux des peuples membres de l'ONU:

Article 3 : "Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel."

Article 5 : "Les peuples autochtones ont le droit de maintenir et de renforcer leurs institutions politiques, juridiques, économiques, sociales et culturelles distinctes, tout en conservant le droit, si tel est leur choix, de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle de l'État." »

• En conséquence, Québec solidaire œuvrera pour que l'Assemblée nationale soutienne par un vote la Déclaration des peuples aborigènes de l'ONU.

De préciser Rémi Savard : « Tant que la fourrure a constitué la principale ressource naturelle, i.e de 1600 à 1800, les Autochtones eurent, aux yeux des métropoles (Paris et Londres), une énorme pertinence économique et militaire [...] Entre 1795 à 1816, le bois remplace la fourrure. Les autochtones perdent rapidement toute pertinence aux yeux des promoteurs de la colonie canadienne. Sont considérés comme obstacles au développement (agriculture, industrie forestière, mines, hydroélectricité, industrie touristique, etc.). Toutes ces ressources naturelles sont sur leurs territoires. Et ça continue aujourd'hui avec Le Plan Nord du gouvernement Charest. »

Du temps de la fourrure (et de la rivalité anglo-française puis anglo-américaine), le colonisateur français puis britannique traitait d'égal à égal avec les nations autochtones, comme en témoignent la « Grande Paix » de 1701 avec les Hodenausaunee (Iroquois) et la « Proclamation royale » de 1763. Ensuite, ce fut l'invasion de la « horde blanche » (expression de Louis-Gilles Francoeur) pour s'accaparer leurs ressources naturelles, ce qui leur valut l'infantilisante « Loi des Indiens » et les inégaux traités à numéro, dont la Convention de la Baie James est l'excroissance.

Faut-il se surprendre que le gouvernement d'apartheid d'Afrique du Sud, à la fin de la Deuxième guerre mondiale, prit exemple sur le système canadien des « réserves ». Le retour en force de l'économie de la rente tant au Canada (pétrole et mines) et au Québec (hydro-électricité, mines et demain l'éolien) ne fait que renforcer la spoliation des terres autochtones. La volonté d'harnacher La Romaine malgré les protestations du peuple Innu, qu'Hydro-Québec divise à coup de millions, est le dernier exemple en date. Quant aux nations autochtones parquées dans les minuscules réserves polluées du sud du Québec, ne leur restent plus que la contrebande et les trafics illicites pour ne pas crever.

Les nations autochtones et inuit ont été conquises et dépossédées de leurs territoires. Elles sont aujourd'hui devenues des colonies internes. Celles parquées sur des réserves vivent un régime d'apartheid. Leurs membres vivant parmi les « blancs » sont victimes de discrimination.

• En conséquence, Québec solidaire reconnaît aux nations autochtones et inuit le droit à l'autodétermination jusqu'à, et y compris, l'indépendance.

La longue histoire d'oppression et de spoliation a causé une forte dépopulation historique jusqu'à récemment, plusieurs déplacements de masses et surtout l'installation de la population « blanche » sur leurs terres historiques. La réparation des torts historiques sur

une base de territoires exclusifs découlant du régime capitaliste de la propriété privée est une tâche impossible qui ne pourrait mener qu'à des conflits sans fin.

- En conséquence, Québec solidaire propose aux nations autochtones et inuit de s'unir à la nation québécoise dans le cadre d'une république fédérée sur la base de traités égaux reconnus internationalement.
- Le territoire commun serait divisé en zones nationales propres à chaque nation et en zones à gouvernance partagée qui seraient les plus importantes.
- Toute personne habitant une zone nationale qui n'est pas la sienne pourrait bénéficier, selon certaines règles prévues aux traités internationaux, d'un ensemble de droits, particulièrement eu égard aux systèmes d'éducation et de justice de sa nation.

Les réserves qu'habitent les nations autochtones sont des territoires petits, enclavés, sans ressources, souvent charcutés par des voies de transport et pollués. Les ressources des territoires inuit, cri, anishnabé (algonquin), attikamekw et innu ont été et sont encore en grande partie exploitées et pillées sans l'accord des nations concernées ou dans le cadre de traités inégaux.

- En conséquence, Québec solidaire réclame que l'ampleur historique du dépouillement des territoires et du pillage des ressources soit évaluée d'un commun accord, que la Convention de la Baie James soient renégociée et reconnue par une instance internationale, qu'une juste compensation corrige l'injustice historique de la conquête et que les ressources soient dorénavant exploitées selon les termes des traités internationaux.
- Que Québec solidaire s'oppose à l'harnachement de La Romaine non seulement à cause de l'opposition du peuple innu malgré les tactiques de divisions d'Hydro-Québec mais aussi à cause de ses conséquences écologiques néfastes en termes de mercure, de marnage, de renversement du cycle saisonnier du débit de la rivière et de bouleversement du régime écologique du Golfe St-Laurent par suite des effets cumulatifs de l'harnachement de l'ensemble des rivières de la Côte-Nord.

La longue histoire de conquête, de refoulement et de pillage des nations autochtones et inuit a causé l'érection d'un immense mur de préjugés et de méfiance.

 En conséquence, Québec solidaire propose que soit introduit dans le système d'éducation « blanc » des cours d'histoires, de cultures et de langues autochtones et inuit et que des échanges de toutes sortes soient organisées entre la nation québécoise et les nations autochtones et inuit.

Marc Bonhomme, 7 septembre 2009